



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Sq Max Hymans 75015 PARIS

Tel : 06 30 25 65 59

cfdtgroupemgen@gmail.com

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Le paysage syndical change

La CFDT est la première organisation syndicale du privé, un syndicat qui agit et qui négocie. Sur l'UES, nous représentons plus de 42% et nos positionnements comptent, au grand dam de certains. Plutôt que l'affrontement permanent, elle fait le pari de l'engagement.

Oui, c'est par la négociation que l'on fait progresser les droits des salariés, employés et cadres. **Sans accord collectif et signature CFDT, il n'y aurait ni intéressement, ni accord salarial, ni télétravail, ni accord sur les réseaux...**

Preuve en est, les organisations qui dénoncent nos prises de responsabilité en attendent avec impatience les effets, tenant un double discours, polémique auprès des salariés pour montrer du doigt la **CFDT**, tout en trépignant, languissant de récupérer le bénéfice des accords ainsi mis en œuvre. Quitte à se présenter ensuite comme les plus ardents défenseurs, voire les initiateurs de ces acquis sociaux !

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE – NOT -

Certains, actuellement, attisent les feux sur notre signature « *provoquant leur désarroi* » (*les pauvres !*), n'hésitant pas à travestir la réalité du contenu de cet accord.

Vrai : La NOT n'est pas un protocole horaire. Limiter cette orientation vers une dimension régionale à une approche horaire, est réducteur.

Vrai : Aucune pression employeur ou aucune méconnaissance de terrain ne guide ou ne guidera nos décisions. La CFDT est une organisation forte et indépendante qui n'a pas l'habitude de se laisser dicter sa conduite. Le syndicat de l'employeur, ça n'est pas elle !

Vrai : La CFDT agit en toute connaissance de cause et prend les orientations qui lui semblent les plus adaptées au contexte : les enjeux pour Demain sont l'emploi et une organisation du travail la plus à même de répondre aux exigences toujours croissantes de la concurrence et du marché, dans le respect des individus et des conditions de travail.

Vrai : L'accord NOT ne concerne ni les centres de contacts, ni les centres de traitement.

Vrai : L'accord n'instaure pas le travail du samedi. Cette potentialité existait déjà dans l'entreprise. L'accord permet cependant des contreparties financières à cette éventualité, ce qui n'était pas gagné d'avance.

Vrai : L'accord augmente le nombre potentiel de samedis travaillés. En effet, il passe de 8 à 12. Cependant, la CFDT a obtenu garantie que cette possibilité s'exerce exclusivement dans les agences situées en centres commerciaux. Outre la nécessaire réponse à la concurrence, il y a là ouverture de perspectives en termes d'emplois.

Vrai : les crédits d'heures compteur, dans le cadre d'une application unilatérale, sont limités à 4h, l'accord porte le cumul possible à 15h dans la limite de 5h hebdo. En l'absence d'accord, cette disposition attendue ne serait pas envisageable.

Vrai : l'écrêtage horaire est interdit par la réglementation (travail dissimulé). La CFDT n'a pas attendu pour dénoncer de telles pratiques.

Vrai : La CFDT est une organisation syndicale tournée vers l'avenir qui défend l'intérêt des salariés, ne se contente ni d'immobilisme, ni de passéisme, ni de critiques stériles.

Vrai : la CFDT n'a pas la langue de bois. A bon entendeur !

Sur chaque accord que nous signons, vos droits progressent !

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale du groupe Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>